



ACCUEIL [+ ACTUALITÉS](#) [+ DÉPARTEMENTS](#) [+ PETITES ANNONCES](#) [+ ANNONCES LÉGALES](#) [+ COMMUNAUTÉ](#) [+ SERVICES](#) LIENS

Rechercher

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Article : Raisins : pourquoi quatre paiements

ÉPERNAY

Raisins : pourquoi quatre paiements

Réagir

Envoyer

Imprimer

Les coopératives se démarquent des accords de l'interprofession

Il y a de l'électricité dans l'air. La décision de Jocelyne Dravigny, présidente de la Coopérative régionale des vins de champagne (CRVC), également présidente de la Fédération des coopératives de Champagne, ne semble pas plaire. Juste au lendemain de la signature des accords interprofessionnels, cette dernière annonçait que la CRVC réglerait comme d'habitude ses livreurs de raisins en quatre paiements à dater du 5 décembre. Oups !

De quoi remettre en cause toute la stratégie difficilement montée par le Négocio et le Vignoble : 9 700 kg/ha étalés sur cinq paiements à partir du 5 janvier. Dans l'absolu, cela ne change pas grand-chose, hormis peut-être de se démarquer des décisions interprofessionnelles. Cela gêne aux entournures du bel équilibre champenois.

Si les modalités sont possibles en passant par le biais d'un règlement qui pourrait être accepté par la Direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, la pilule ne passe pas complètement.

Chaque coopérative est souveraine. Et la relation entre la structure et son adhérent est le plus souvent de gré à gré. Pour l'instant, chaque conseil d'administration doit décider s'il entérine cette décision. On se sait déjà, (lire notre édition du samedi 5 septembre) beaucoup vont suivre. Les convaincus et les moins convaincus.

Les uns arguant que ce fameux paiement décalé au 5 janvier sert surtout d'habillage de bilan pour le Négocio, les autres trouvant que cette décision aurait pu au moins attendre la fin des vendanges. D'autant plus que les petites coopératives, elles aussi, vont être confrontées à des problèmes de trésorerie.

Dans le vignoble, c'est également mi-figue, mi...-raisin. Là aussi, les avis divergent. D'une part, on apprécie l'audace et le pied de nez au Négocio, de l'autre, on trouve l'attitude incorrecte vis-à-vis de l'interprofession. On se dit aussi qu'il s'agit de vieux dossiers qui reviennent à la surface. Bref, des affaires d'hommes et de femmes.

En fait, si on peut comprendre que le « job » des coops est de défendre bec et ongles les revenus du livreur de raisins, il n'en demeure pas moins vrai qu'il s'agit d'un vrai geste de franc-tireur. Alors que la machine champenoise est dotée d'un outil exceptionnel et unique de régulation de son marché, à force de se diviser et de crier au loup, la Champagne va finir par perdre sa fameuse notoriété. Cette notoriété d'une interprofession puissante risque de se fissurer.

Et actuellement, il faut la protéger pour qu'elle ne craque pas.

vendanges2009
viticulture
cahierco



Agrandir la photo

Jocelyne Dravigny assume quatre paiements au lieu de cinq pour sa coopérative, la CRVC.

Photo : Gérard PÉRON

Haut de page

Auteur : *Sophie Claeys-Pergament*
Article paru le : **15 septembre 2009**

Envoyer cet article à un(e) ami(e)

Imprimer cet article

[> Articles sur le même thème](#)

[> Articles sur la même localité](#)

Les commentaires (0 commentaires)

[» Tous les commentaires](#)

Réagir à cet article

Login (Email) :

Mot de passe :

[Mot de passe oublié?](#)

Votre commentaire :

Veillez vous connecter pour pouvoir poster un commentaire !

Du Bac au Bac+6,

Découvrez les formations supérieures du Cesi à Reims



[Mentions légales](#)

[Qui sommes-nous ?](#)

[Contactez-nous](#)

Rechercher